



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 9
Absent : 1

Date de la convocation

Jeudi 4 décembre 2025

Objet

Délibération 2025 - 12 A

Décision modificative n°5
Budget Principal

De la Commune de Daon

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Pascal Lardeux,

Etaient absents : Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Olivier Huyghe
Michel Deroo donne pouvoir à Catherine Delarue
Nicolas Josselin

Secrétaire de séance : Virginie Haudebert

FINANCES

Décision modificative n°5 – Budget principal – Section de fonctionnement

Des opérations comptables doivent être effectuées pour équilibrer certains articles du Budget Principal de section de fonctionnement.

Tableau récapitulatif des opérations, ci-après :

Section de Fonctionnement			
Compte	Intitulé	Dépenses	Recettes
7391112 chap 014	Degrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants	136.00 €	
65312 chap 65	Frais de mission et de déplacement-élus	- 136.00 €	

DELIBERATION 2025-12 A

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

*à 9 Voix POUR,

-VALIDE la Décision modificative n°5 concernant les opérations comptables à effectuer afin d'équilibrer des articles du Budget principal de section de fonctionnement.

-AUTORISE Mme Le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Catherine DELARUE

Maire

Le 12 décembre 2025

Virginie Haudebert

Secrétaire de séance



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 9
Absent : 1

Date de la convocation

Jeudi 4 décembre 2025

Objet

Délibération 2025-12 B

Frais de scolarité
2024-2025 Coudray

De la Commune de Daon

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Pascal Lardeux,

Etaient absents : Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Olivier Huyghe
Michel Deroo donne pouvoir à Catherine Delarue
Nicolas Josselin

Secrétaire de séance : Virginie Haudebert

FRAIS DE SCOLARITÉ COUDRAY

La référente de la Commission enfance-jeunesse, Françoise Charles, présente les frais de scolarité concernant les enfants de Daon inscrits à l'Ecole de Coudray.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 4 enfants sont scolarisés en maternelle et 15 enfants en primaire.

- Montant par 1 enfant en maternelle : 1 889 €
- Montant par 1 enfant en primaire : 390 €

Montant du versement total à la Mairie de Coudray 13 406 €.

DELIBERATION 2025-12 B

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

*à 9 Voix POUR,

-VALIDE le paiement des frais de scolarité à la Mairie de Coudray pour l'année 2024-2025 pour un montant de 13 406 €

-Autorise Mme le Maire, à signer tout document afférent à ce dossier.

Catherine DELARUE

Maire

Le 15 décembre 2025

Virginie Haudebert

Secrétaire de séance



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

Absent : 1

Date de la convocation

Jeudi 4 décembre 2025

Objet

Délibération 2025-12 C

OGEC solde de participation aux frais de scolarité 2024-2025

De la Commune de Daon

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Pascal Lardeux,

Etaient absents : Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Olivier Huyghe Michel Deroo donne pouvoir à Catherine Delarue Nicolas Josselin

Secrétaire de séance : Virginie Haudebert

COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE

Participation aux frais de scolarité 2024-2025 de l'école de RPI Daon/Argenton-Notre-Dame OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)

A la demande de Mme le Maire, Mme Delphine GOUY, Trésorière de l'OGEC, quitte la salle, ne participe pas au débat ni au vote.

La référente de la Commission enfance-jeunesse, Françoise Charles, présente les comptes de l'OGEC pour l'année 2024-2025.

Le bilan 2024-2025 de l'OGEC, aux frais réels, est présenté à l'Assemblée.

-36 élèves sont scolarisés pour l'année 2024-2025 : 18 élèves en maternelle et 18 élèves en primaire.

Répartition de la contribution :

-Participation aux frais de scolarité : 46 456.85 €

-Participation aux frais de garderie : 5 940.90 €

-Participation aux frais de cantine : 12 193.12 €

La participation demandée pour l'année 2024-2025 pour 36 élèves, s'élève au montant total de 64 590.87 €.

Le montant versé au 11/12/2025 par la mairie pour l'année scolaire 2024-2025 est de 60 000 €.

Le solde restant dû par la Mairie s'élève à 4590.87 €



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8 Place Chanoine Raimbault - 53200 D
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 053-215300898-20251212-2025_12C-DE

SLOW

DELIBERATION 2025-12 C

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

*à 8 Voix POUR, 1 non votant

-VALIDE le paiement du solde de 4 590.87 € pour les frais de scolarité 2024-2025 à l'OGEC RPI
Daon/Argenton-Notre-Dame

-AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Catherine DELARUE
Maire

Le 12 décembre 2025

Virginie Haudebert
Secrétaire de séance



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

Absent : 1

Date de la convocation

Jeudi 4 décembre 2025

Objet

Délibération 2025-12 D

Création d'un poste d'agent technique à 17h30 par semaine à compter du 1 er janvier 2026

De la Commune de Daon

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Pascal Lardeux,

Etaient absents : Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Olivier Huyghe Michel Deroo donne pouvoir à Catherine Delarue : Nicolas Josselin :

Secrétaire de séance : Virginie Haudebert

Délibération portant création d'emploi

Le Conseil Municipal.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 31 décembre 2024,
et après en avoir délibéré,

à 9 Voix pour :

décide

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1 er janvier 2026, un emploi permanent à temps non complet, à raison de 17h30/semaine d'Agent Technique Catégorie C. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques (agent technique, agent technique pp 2 ème cl et agent technique pp 1ère cl)

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles L332-14 et L332-8 du Code précité.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2026, chapitre : 012.



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8 Place Chanoine Raimbault - 53200 D
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 053-215300898-20251212-2025_12D-DE

SLO

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1 er janvier 2026.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

N.B. : Le tableau des emplois sera également à modifier après recrutement (filière, cadre d'emplois, grade, effectif).

Catherine DELARUE

Maire

Le 12 décembre 2025

Virginie Haudebert

Secrétaire de séance



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE de DAON

8 Place Chanoine Raimbault - 53200 D

Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 053-215300898-20251212-2025_12E-DE

SLOW

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

Absent : 1

Date de la convocation

Jeudi 4 décembre 2025

Objet

Délibération 2025-12 E

Refacturation à la
Communauté de Communes
de Château-Gontier de la
mise à disposition des
agents pour l'entretien de la
lagune - année 2025

De la Commune de Daon

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Pascal Lardeux,

Etaient absents : Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Olivier Huyghe
Michel Deroo donne pouvoir à Catherine Delarue
Nicolas Josselin

Secrétaire de séance : Virginie Haudebert

ADMINISTRATION

Conformément à la convention signée le 02/03/2023 relative à la gestion des équipements affectés au service « assainissement » entre la communauté de communes du pays de Château-Gontier et la commune de Daon, il est convenu de la refacturation du personnel de Daon mis à disposition.

Le volume d'heures de mise à disposition du personnel pour l'année 2025 s'établit ainsi :
-40 heures normales

Le montant total de la somme est arrêté à 1 177.90 € (Mille cent soixante dix-sept euros et quatre-vingt dix centimes)

DELIBERATION 2025 - 12 E

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

*à 10 Voix POUR,

VALIDE la demande de refacturation de la mise à disposition du personnel de DAON pour la gestion des équipements affectés au service « assainissement » de la Communauté de Commune du Pays de Château-Gontier pour l'année 2025. Soit :

-40 heures normales

-Montant total de 1 177.90 € (Mille cent soixante-dix-sept euros et quatre-vingt dix centimes)

- Autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Catherine DELARUE

Maire

Le 12 décembre 2025

Virginie Haudebert

Secrétaire de séance